

# Reconstruction du centre du Sycotom à Romainville et Bobigny : la concertation relancée

93 Zoom 13 février 2021

**Le comité syndical du Sycotom, réuni vendredi 12 février 2021, a approuvé la poursuite de la concertation sur le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers situé à Romainville et Bobigny (Seine-Saint-Denis), en accord avec la Commission nationale du débat public.**

Le Sycotom travaille depuis plusieurs années à la définition d'un projet de rénovation du centre de traitement des déchets ménagers de Romainville-Bobigny. Ces réflexions se sont concrétisées depuis 2017 par une concertation menée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), puis par le lancement d'un marché public de conception, construction et exploitation.



Le Sycotom travaille depuis plusieurs années à la définition d'un projet de rénovation du centre de traitement des déchets ménagers de Romainville-Bobigny. © Sycotom

Mais, « compte-tenu de l'évolution du contexte de la gestion des déchets depuis le lancement du projet, Eric Cesari, président du Sycotom, a pris la décision fin 2020, en accord avec les élus du territoire, de ne pas donner suite à la procédure de commande publique en cours pour l'attribution du marché, rappelle l'agence métropolitaine des déchets. Le Sycotom n'a toutefois pas interrompu ses réflexions et démarches, pour voir aboutir ce projet de reconstruction et a, notamment, initié un nouveau dialogue avec les acteurs du territoire », indique le syndicat.

## Ajustements programmatiques

En particulier, la ville de Romainville, Est Ensemble et la ville de Bobigny ont exprimé le souhait de réaliser, dans ce cadre, un pôle d'excellence de l'économie circulaire et du réemploi, fortement créateur d'emplois, accessible au plus grand nombre et qui rayonnerait à l'échelle de la métropole du Grand Paris. Une instance de coopération avec les villes de Romainville et de Bobigny et l'EPT Est Ensemble, est mise en place à ce sujet.

« La réflexion sur la rénovation du centre de Romainville se poursuit par ailleurs selon les mêmes objectifs fondamentaux (niveau d'exigences maintenu d'un point de vue environnemental et architectural, types de déchets et quantités réceptionnées sur le site, mise en œuvre du transport fluvial), tout en réduisant le montant de l'investissement et les coûts d'exploitation, souligne également le Syctom. Les ajustements programmatiques envisagés à ce stade portent sur la suppression des pré-traitements pour les ordures ménagères résiduelles et les déchets alimentaires, sur le maintien et l'amélioration de l'accès actuel au site, ainsi que sur la création du pôle d'excellence de l'économie circulaire, qui intégrera notamment la déchèterie et la ressourcerie.

Ces ajustements restent à finaliser, et feront l'objet d'échanges avec l'ensemble des acteurs du territoire, dans le cadre du dispositif de post-concertation, qui bénéficie toujours de l'encadrement de la Commission nationale du débat public représentée par son garant, Jacques Roudier, indique-t-on. « Ce projet ambitieux permettra de réinventer le site de Romainville. Le travail partenarial démarre pour en faire un pôle d'excellence et de référence de l'économie circulaire », souligne Eric Cesari, président du Syctom.

### **Un dispositif d'informations et d'échanges**

Le Syctom mettra en œuvre au cours du mois de mars un large dispositif d'informations et d'échanges avec le public, avec notamment :

- le maintien du site internet du projet afin de disposer en continu d'une information complète et de poser des questions ;
- une lettre d'information distribuée sur le territoire et une newsletter diffusée à ses abonnés ;
- une réunion publique organisée en distanciel le 11 mars à 18h30 afin de rappeler les fondamentaux du projet et présenter ses ajustements ;
- une nouvelle rencontre du groupe citoyens, qui suit le projet depuis plusieurs années, pour approfondir et nourrir le projet de ses observations ;
- une permanence téléphonique pour permettre à tous de s'informer et transmettre remarques et questions (accessible en mars le mardi de 12h à 14h et le jeudi de 16h30 à 18h30, au numéro suivant : 06 50 64 64 08).

Après cette phase de concertation, le président du Syctom proposera au comité syndical de valider le programme ajusté, ainsi que le lancement des procédures de consultation des entreprises nécessaires à sa mise en œuvre.

Consultez [le site du projet](#)